



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre, à 9h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

### **ABSENT :**

Chantal ROGER-ROBERT Conseillère municipale

### **ABSENT AVEC PROCURATION :**

Damien FIROUD Conseiller municipal

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

### **N° 37/2025 – ACQUEREUR LOT N°11 LOTISSEMENT LES SABLINES**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Madame Le Maire expose :

La commune de LES SALLES SUR VERDON est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 1896 représentant une emprise totale de 22a 19ca, située rue de l'euoviere. Ce terrain faisant partie du Lotissement Les Sablines récemment viabilisé et mis en vente est uniquement dédié à la construction de garages.

Par délibération n°43/2024 du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal a fixé les prix de vente du mètre carré et par délibération n°06/2025 en date du 19 mars 2025 le Conseil Municipal a fixé les conditions d'acquisition des lots.

En l'espèce, le lot n°11 dédié uniquement à la construction de garage et d'une surface de 119m<sup>2</sup> est mis en vente pour 29 750€ soit 250€ du mètre carré.

CONSIDÉRANT que le 6 février 2025, Monsieur Mickael NADAL a porté à la connaissance de la commune sa candidature par courrier pour l'acquisition du lot n°11 du terrain dit « garage » du Lotissement Les Sablines, se plaçant en position n°2 dans la liste des candidatures. Suite au désistement du candidat n°1, il a été proposé par courrier à Monsieur NADAL de confirmer sa volonté d'acquérir le dit terrain, proposition acceptée et validée par retour de courrier en date du 4 août 2025.



Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches en vue de procéder à une vente amiable du terrain, propriété de la Commune, parcelle cadastrale section A numéro 1896 à Monsieur Mickael NADAL en vue de la construction de garages

**AUTORISE** Madame le Maire à saisir le notaire de la commune situé à Riez, « *Maître Rémi VIBRAC, notaire* » aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par le futur acquéreur : Mickael NADAL

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de ce terrain au prix de 29 750 € TTC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

**CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Denise GUIGUES

